

# Prestation Mise en Service PAC

## MISE EN SERVICE PAC

Le service commercial proposera systématiquement la mise en service.  
Elle est payante et à la charge du client utilisateur suivant barème.  
OERTLI Thermique ne paye pas les mises en service.

Plusieurs cas de figure peuvent être envisagés :

### **La mise en service est commandée chez OERTLI Thermique**

- A réception de la demande de mise en service (avec double de la commande), à l'assistance technique OERTLI, nous missionnerons un SAV Partenaire.
- Le SAV sera payé par Oertli à hauteur des tarifs ci-dessous.(hors frais de kilomètre)
- Le SAV pourra évidemment proposer un contrat d'entretien.

### **La mise en service n'est pas commandée chez OERTLI Thermique**

- L'installateur peut la faire lui-même si ses compétences et son agrément le permettent.
- Il sera responsable du suivi SAV, sachant que le matériel est garanti 2 ans uniquement pièces. (cf : conditions générales de vente).
- Il peut commander la mise en service directement chez un de nos SAV Partenaire ou faire intervenir un SAV de son choix

# Prix des Mises en Service

## Prix des mises en service des PAC

ROE II 6 à 10	305 Euros HT net
ROE II 13 à 17	437 Euros HT net
ROE + & ROI +	437 Euros HT net
OB4S-PAC 500	437 Euros HT net
ROE + TH & ROE - H	437 Euros HT net
SOLO	385 Euros HT net
NAPO	385 Euros HT net
AWHP	365 Euros HT net

Attention les frais kilométriques sont à la charge du demandeur et non sont pas inclus

**Pour les interventions sur les groupes froids,  
les SAV Partenaires doivent avoir un agrément préfectoral valide.**

# Conditions de mise en service

## Pour les PAC ROE II, ROE +, ROE TH, NAPO, SOLO

- Le chantier doit être terminé: câble raccordé, purge terminée, hydraulique raccordée
- Une ré-intervention gratuite est proposée dans l'année de mise en œuvre, si panne
- La garantie ne peut pas être appliquée si:
  - La mise en service n'a pas été effectuée
  - Si l'entretien annuel n'a pas été effectué

## Pour les AWHP

- utilisation impérative de cuivre frigorifique 3/8" et 5/8"
- cuivre en attente bouchonné
- longueur cuivre minimum entre l'unité intérieure et extérieure de 5m.  
Si nécessaire faire des boucles horizontales
- absence de piège à huile ou pliure sur la liaison cuivre
- raccordements électriques effectués
- une ré-intervention gratuite est proposée dans l'année de mise en œuvre si panne
- la garantie ne peut pas être appliquée si:
  - la mise en service n'a pas été effectuée
  - si l'entretien annuel n'a pas été effectué

**Attention : Mise sous tension du groupe extérieure uniquement au moins 12 H avant la mise en service conformément à la notice**

***En cas de non respect de ces recommandations, la mise en service ne sera pas effectuée et Le SAV se laisse le droit de facturer le déplacement, à hauteur de 120,- € pour toute installation non prête et non conforme.***